PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018

Compte de Gestion et Compte Administratif 2017 - Assainissement

Le compte administratif 2017 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Varennes / A, ce qui donne :

- Un excédent de fonctionnement :.....7 191,87 €
- Un déficit d'investissement .....4 520,42 €

Affectation du résultat – Assainissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2017 au budget assainissement 2018.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2017 – Bar Restaurant et Logement

Le compte administratif 2017 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Varennes / A, ce qui donne :

- Un excédent de fonctionnement :.....25 968,36 €
- Un déficit d'investissement .....21 302,54 €

Affectation du résultat – Bar Restaurant

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2017 au budget assainissement 2018.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2017 - Commune

Le compte administratif 2017 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Varennes / A, ce qui donne :

- Un excédent de fonctionnement :.....34 556,58 €
- Un excédent d'investissement .....14 737,16 €

Affectation du résultat – Commune

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2017 au budget principal 2018

TARIFS COMMUNAUX : SALLE POLYVALENTE

Le maire présente le bilan 2017 sur la location de la salle polyvalente qui nécessite une réflexion sur les tarifs pratiqués pour être plus attractifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir les tarifs en diminuant certains prix de manière conséquente.

Contribuables Trézellois :
Petite salle .....100,00 €
Grande salle.....150,00 €
Les 2.....200,00 €

Personnes ou associations extérieures :
Petite salle .....125,00 €
Grande salle.....220,00 €
Les 2.....250,00 €

Contribution chauffage :
(1er octobre au 31 mars)
Petite salle .....15,00 €
Grande salle .....15,00 €

Les 2 salles .....30,00 €

Associations Trézelloises .....120,00 €
(2 gratuité à but lucratif par année).

Vin d'honneur sans chauffage .....80,00 €

Vin d'honneur avec chauffage .....90,00 €

Vente au déballage .....300,00 €

Une caution de 200 € sera demandée à chaque utilisateur de la salle

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT ET DE RACCORDEMENT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif pour 2018, de la redevance d'assainissement mais de maintenir la redevance pour le raccordement au tarif de 2017.

Redevance d'assainissement : **- 1,00 € le mètre cube pour l'année 2018**

Redevance de raccordement : **- 570,00 € pour l'année 2018.**

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs fixés en 2017, à savoir :

Concession cimetière :
Concession trentenaire :.....240,00 €
Concession cinquantenaire .....340,00 €

Concession columbarium :
Concession 15 ans : .....340,00 €
Concession 30 ans : .....540,00 €

- 50 € pour toutes les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques).

TARIF POUR LE GARAGE CARAVANE DANS LE BATIMENT COMMUNAL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif fixé en 2017 pour le garage des caravanes dans le bâtiment communal, soit 230 € pour l'hiver 2018/2019.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Vu l'avis du comité technique du 20 décembre 2017,

Monsieur le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du comité technique réuni le 20 décembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux à 100 % pour les agents de la collectivité (adjoints technique et administratif).

INVESTISSEMENTS 2018 :

Les membres du conseil décident d'inscrire au BP 2018 :

Travaux de voirie sur deux chemins « VC1 Chemin de la Décampe » et le chemin VC35 de Trézelles au Pré Carré pour un montant de **43 785,50 € HT soit 52 165,50 € TTC, avec un étalement sur deux années – Demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental.**

Aménagement de la mairie et intégration de l'Agence postale

Depuis plusieurs mois, les membres du conseil avaient décidé de revoir l'aménagement de la mairie tout en y intégrant l'agence postale communale.

Ces travaux doivent permettre d'améliorer la qualité du service rendu à la population tout en optimisant les coûts de fonctionnement.

Avec l'aide de l'ADTA, une étude détaillée a été faite, et présentée au conseil municipal. Le montant global des travaux s'élèvent à la somme de 104 400,00 € HT soit 125 280,00 € TTC.

Demande de subvention déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Dispositif de Solidarité Départementale.

Le maire informe que dans le cadre du dispositif de solidarité départementale une demande de subvention à hauteur de 50 % peut être déposée auprès du Département pour des travaux concernant l'entretien du patrimoine et l'acquisition de matériels.

Une liste de matériel divers est proposée au conseil municipal qui donne son accord pour déposer la demande de subvention entrant dans ce dispositif.

REVISION DU LOYER DU BAR RESTAURANT

Le maire expose au conseil, qu'après avoir fait une étude sur les loyers pratiqués pour un commerce type café restaurant situé dans une zone rurale, il en ressort que l'établissement « Comptoir et des Lys » se situe dans la fourchette de prix la plus élevée.

Le maire invite à réfléchir à une baisse de loyer afin de se positionner dans la moyenne des montants pratiqués.

Après discussion, et à l'unanimité, les membres du conseil soucieux de la pérennité de ce commerce important pour la population, décident de fixer le prix du loyer à 150,00 € HT, à compter du 1er Janvier 2018.

BARRIERE AU CAMPING

Le maire rappelle au conseil qu'il a reçu les gérants du camping municipal, et qu'il convient de prévoir le remplacement de la barrière du camping qui a été endommagé l'été dernier.

Un devis a été proposé pour une barrière avec code d'accès afin de garantir une meilleur sécurité aux estivants, pour un montant de 2 679,00 € HT ;

Les membres autorisent le maire à engager la dépense pour cette acquisition.

RIFSEEP

Mr Le Maire présente le projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire à la place des primes (IAT) actuellement allouées en fin d'année aux agents communaux. Ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été déterminé afin de maintenir le montant des nouvelles primes à un niveau équivalent aux primes actuelles. Le projet est transmis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Allier.